

Foire aux questions - FAQ

Saison culturelle de la ville de Pantin

1. Où puis-je retrouver mes billets une fois acheté ?

Connectez-vous à votre compte [en cliquant ici](#) et retrouvez toutes vos commandes.

2. Dois-je imprimer mes billets ?

Non, ce n'est pas obligatoire. Vous pouvez présenter votre billet en version numérique, téléchargé depuis votre récapitulatif de commande. N'oubliez pas de vous munir de votre justificatif de réduction, il peut vous être demandé à tout moment par notre équipe.

3. Est-ce que les places sont numérotées ?

Non, tous les spectacles sont en placement libre. Toutes nos salles garantissent une bonne visibilité quel que soit votre emplacement.

4. À quelle heure puis-je venir sur place ?

Les portes ouvrent 45 minutes avant le début du spectacle.

5. Est-ce qu'il y a un service de bar et de restauration ?

Oui, un service de bar et de restauration légère vous ait proposé par un de nos partenaires Pantinois à l'ouverture de la salle.

6. Est-ce qu'il y a un service de vestiaire ?

Non, nos salles ne disposent pas de vestiaires.
Pour cause de sécurité, nous ne pouvons pas garder vos batteries de vélo.

7. Y a-t-il un accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ?

Oui, toutes nos salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Merci de nous prévenir à l'avance au 01 49 15 41 70 ou à billetterie@ville-pantin.fr pour organiser votre accueil dans les meilleures conditions.

8. Est-ce que je peux être remboursé·e ?

Non, les billets ne sont pas remboursables, sauf en cas d'annulation ou de report de notre fait.

9. Puis-je reporter mon billet ?

Oui, vous pouvez reporter votre billet sur un autre spectacle (sous réserve de disponibilité), si vous nous prévenez au moins 24h avant la représentation. Une fois le spectacle passé, aucun report ne sera possible.

10. Je ne peux pas me déplacer en soirée, puis-je venir en journée ?

Oui, certains spectacles sont accessibles sur des séances en temps scolaire. Contactez la billetterie pour effectuer votre réservation à billetterie@ville-pantin.fr

11. Comment faire si je suis en retard ?

Votre place est valable jusqu'à l'heure de début du spectacle.

Une fois le spectacle commencé, l'entrée en salle pourra vous être refusée ou retardée.

Si une entrée tardive est possible, nos agent·e·s d'accueil vous conduiront vers une place retardataire.

12. Le spectacle affiche complet, puis-je m'inscrire sur une liste d'attente ?

Oui, vous pouvez vous inscrire sur la liste d'attente en ligne.

Pour cela, rendez-vous sur [ce lien](#), et cliquez sur « *Inscrivez-vous à la liste d'attente* ».

La billetterie vous contactera si des places se libèrent.